

Le nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 20 FEVRIER 2019**

### SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bobigny, légalement convoqué le quatorze février, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Kahina AIROUCHE (sortie au mémoire n° 4 et retour au mémoire n° 6 et départ au mémoire n° 10) – Mahamadou N'DIAYE (sortie au mémoire n° 2 et retour au mémoire n° 6) – Christine GABEREL (sortie au mémoire n° 10 et retour au mémoire n° 11) – Djafar HAMOUM – Magalie LE FRANC – Marc DRANÉ (sortie au mémoire n° 6 et retour au mémoire n° 8) – Sarah SBIA (sortie au mémoire n° 8 et retour au mémoire n° 9) – Simbara CAMARA – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE (sortie au mémoire n° 4 et retour au mémoire n° 6, sortie au mémoire n° 16 et retour au mémoire n° 18) – Ouassila KOUAÏCHI – Fatou FAYE – Koumba KONATE (arrivée au mémoire n° 2) – Manel BENJENNAT (sortie au mémoire n° 5 et retour au mémoire n° 10, sortie au mémoire n° 20 et retour au mémoire n° 21) – Pierre MONTELLA (sortie au mémoire n° 16 et retour au mémoire n° 18) – Sylvain LEGER (sortie au mémoire n° 20 et retour au mémoire n° 21) – Patrice TRULLI – Muriel CABILLAUX (sortie au mémoire n° 18 et retour au mémoire n° 19) – Fatima MARIE-SAINTE – Salomon ILLOUZ – Bernard GRINFELD – Anne JONQUET (départ au mémoire n° 16) – Abdel SADI – José MOURY – Waly YATERA (départ au mémoire n° 11) – Benjamin DUMAS

Représentés: Tuong Lan HOANG par Gérard Aoustin – Hervé LEUCI par Christian BARTHOLMÉ – Aline CHARRON par Benjamin DUMAS – Nathalie FIORE par Stéphane DE PAOLI

Absents: Jonathan BERREBI – Youssef ZAOUÏ – Selimane ABDERRAHMANE – Sabrina SAIDI – Sabrina DEHOUM – Faysa BOUTERFASS – Riyad BELALA – Myriam BENOUDIBA – Monique SAMSON – Mariam SAKHO – Vincent OPTAT

Secrétariat : Patrice TRULLI

**Nombre de présents : 27**  
**Nombre de représentés : 5**  
**Nombre d'absents : 11**

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

## **1. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

### **Prend acte**

*Considérant que les communes de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation,*

*Considérant que cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget,*

*Le Conseil Municipal approuve et prend acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2018, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire pour le Budget prévisionnel 2019.*

Arrivée de K. KOUMBA.

Sortie de M. N'DIAYE.

## **2. Rapport d'Orientations Budgétaires – Budget Primitif 2019 – Budget principal de la Ville**

### **Adopté à la majorité**

Pour : 22

Contre : 7 (groupe PC et B. Grinfeld)

Abstentions : 2 (S. Léger et S. Illouz)

Ne participe pas : 0

*Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019 du Budget principal de la Ville et renvoie à la prochaine séance du Conseil Municipal le vote du Budget Primitif 2019.*

## **3. Convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec McDonald's**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant la charte nationale « Lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique » signée le 21 octobre 2008 par l'association des maires de France (AMF) et le syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (Snarr),*

*Considérant que la municipalité place la propreté des espaces publics dans ses priorités,*

*Le Conseil Municipal approuve la convention de mise en œuvre de mesures visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique avec McDonald's.*

Sortie de K. AIROUCHE et I. LEVEQUE.

## **4. Adhésion à l'association de promotion de la ligne 15 Est du Grand Paris Express**

### **▪ Adhésion à l'association**

### **Adopté à la majorité**

Pour : 28

Contre : 1 (S. Léger)

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant le projet structurant que constitue la ligne 15 pour le développement et l'attractivité de la Ville de Bobigny en pleine mutation, impactée par ce projet,*

*Considérant le report annoncé de la mise en service de la ligne qui confirme le choix de reléguer cette ligne structurante pour ces grands quartiers prioritaires de la politique de la ville, engagés dans des programmes de renouvellement urbain,*

*Considérant la nécessité de rassembler les nombreux acteurs et partenaires convaincus de la nécessité et de l'urgence de la réalisation de cette ligne au sein d'une association de promotion de la ligne 15,*

*Considérant l'intérêt pour la Ville de Bobigny de rejoindre cette association en tant que membre actif afin de défendre la politique de développement communal élaborée et mise en œuvre,*

*Le Conseil Municipal approuve les statuts de l'association de promotion de la ligne 15 Est du Grand Paris Express, ci-annexé, décide d'adhérer à l'association et de régler le montant annuel de l'adhésion.*

- **Sur le vote à main levée**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- **Désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration de l'association de promotion de la ligne 15 Est du Grand Paris Express**

*Propositions de nom : Stéphane DE PAOLI, titulaire, et Christian BARTHOLME, suppléant.*

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 7 (groupe PC et S. Léger)

Ne participe pas : 0

*Stéphane DE PAOLI et Christian BARTHOLME sont élus représentants respectivement titulaire et suppléant au conseil d'administration de l'association de promotion de la ligne 15 Est du Grand Paris Express.*

Sortie de M. BENJENNAT.

**5. Travaux supplémentaires du groupe scolaire rue de Paris situé dans la Zone d'Aménagement concerté Ecocité – Canal de l'Ourcq**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant la réalisation du groupe scolaire par la société SCCV BOBIGNY PARIS rue de Paris,*

*Considérant que le réajustement des besoins du groupe scolaire entraîne de nouveaux aménagement et travaux non pris en comptes initialement dont il convient de valider le coût supplémentaire et ces modalités d'acceptation conformément au contrat de vente signé le 11 décembre 2017,*

*Le Conseil Municipal approuve les travaux supplémentaires pour un montant fixé à 75 409,17 euros hors taxes, étant ici précisé que la réalisation des travaux n'aura aucune incidence sur le délai global de l'opération.*

Retour d'I. LEVEQUE, M. N'DIAYE et K. AIROUCHE.

Sortie de M. DRANE.

**6. Périmètre géographique des marchés communaux**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que, suite à la reprise en régie du service public des marchés communaux, il est important de réaliser une restructuration et un développement de ces activités,  
Considérant qu'une nouvelle implantation permet de replacer l'offre de commerce non sédentaire au cœur de l'environnement des halles,  
Considérant qu'en plus des abonnés alimentaires qui seront renforcés, le marché recentrera ses activités avec des commerçants de qualité proposant des produits diversifiés pour compléter l'offre existante,  
Le Conseil Municipal approuve le développement et le périmètre des marchés Edouard Vaillant et La Ferme qui sera applicable au 1<sup>er</sup> mars 2019.*

## **7. Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie des marchés communaux**

- **Sur le vote à main levée**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne participe pas : 0

- **Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie des marchés communaux**

*Propositions de noms des trois représentants issus de la société civile : Rachid BIBELRACH, Abdelkader ETTOUZANI et Taoufiq LAKEHAL.*

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne participe pas : 0

*Rachid BIBELRACH, Abdelkader ETTOUZANI et Taoufiq LAKEHAL sont élus représentants du conseil d'exploitation de la régie des marchés communaux en qualités de membres issus de la société civile.*

Retour de M. DRANE.  
Sortie de S. SBIA.

## **8. Instauration à titre expérimental du dispositif d'autorisation préalable à la mise en location de logements privés (permis de louer)**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 1 (S. Léger)  
Ne participe pas : 0

*Considérant la politique volontariste et les nombreuses actions engagées par la Ville de Bobigny et par Est Ensemble en matière de lutte contre l'habitat indigne,  
Considérant le diagnostic réalisé dans le cadre du Programme Local de l'Habitat d'Est Ensemble qui estime le parc privé potentiellement indigne de la Ville de Bobigny à 6 % du parc de logements communal,  
Considérant la nécessité pour la Ville de Bobigny de saisir l'opportunité de mettre en place et de suivre de nouveaux outils de lutte contre l'habitat indigne, permettant d'agir de manière préventive sur ces logements et ce avant leurs mises en location,  
Le Conseil Municipal décide la mise en œuvre et le suivi du régime d'autorisation préalable de mise en location (permis de louer), à titre expérimental, sur les périmètres indiqués dans le plan en annexe (quartiers Édouard Vaillant et Pierre Sépard) et concernant l'ensemble des logements privés pouvant être mis en location (exception faite des logements sociaux).*

Retour de S. SBIA.

## 9. Garantie communale d'emprunt à VYV Care Ile de France et convention de droits de réservation dans le cadre de la construction de la crèche intergénérationnelle

### Adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant, au sein de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Hôtel de Ville, le projet de démolition et reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Sainte-Marthe et la possibilité de réaliser une nouvelle crèche sur le terrain libéré,*

*Considérant la proposition de l'Union des Soins et Services Ile de France (USSIF), devenue VYV Care Ile de France, de s'associer à la Ville de Bobigny pour créer cette crèche et permettre à la Ville de bénéficier de 30 places sur les 60 créées,*

*Considérant la volonté de la Ville d'étendre le nombre de places de crèches disponibles pour les familles balbyniennes,*

*Le Conseil Municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 1 300 000 euros souscrits par VYV Care Ile de France auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile de France pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci.*

*Le Conseil Municipal approuve la convention de réservation de 30 places au sein de la crèche intergénérationnelle créée et gérée par VYV Care Ile de France, rue du Lieutenant Lebrun, ainsi que la participation financière annuelle sous forme de subvention fixée à 6 900 euros par place.*

Départ de K. AIROUCHE

Sortie de C. GABEREL.

Retour de M. BENJENNAT.

## 10. Commission consultative municipale d'attribution de logements

- **Sur la création et la composition de la commission consultative municipale d'attribution de logements**

### Adopté à la majorité

Pour : 21

Contre : 7 (groupe PC et S. Léger)

Abstentions : 2 (groupe PS)

Ne participe pas : 0

*Considérant la volonté de la municipalité de participer à la transparence des candidats proposés à chaque commission d'attribution de logement des bailleurs,*

*Considérant que le règlement intérieur de la commission définira les modalités de cotation des dossiers, dont les critères de pondération des demandes de logement,*

*Le Conseil Municipal approuve la création d'une commission consultative municipale d'attribution de logements, composée de 4 élus désignés par le Conseil Municipal, dont un élu n'appartenant pas à la majorité municipale et 4 représentants de la société civile désignés par le Maire.*

- **Sur le vote à main levée**

### Adopté à l'unanimité

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- **Désignation des membres de la commission consultative municipale d'attribution de logements**

*Propositions de 3 noms d'élus de la majorité : Djafar HAMOUM, Jonathan BERREBI et Isabelle LEVEQUE.*

*Proposition d'un nom d'élus de l'opposition : aucun.*

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 9 (groupes PC et PS, S. Léger)

Ne participe pas : 0

*Djafar HAMOUM, Jonathan BERREBI et Isabelle LEVEQUE sont élus membres de la commission consultative municipale d'attribution de logements.*

Départ de W. YATERA  
Retour de C. GABEREL.

**11. Correctif des tarifs des prestations pour les activités péri et extra scolaires**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que, pour plus de cohérence dans la mise en application des tarifs des prestations pour les activités péri et extra scolaires, il convient de les appliquer après la phase transitoire et pédagogique mise en place pour le règlement intérieur des temps d'accueil péri et extra scolaires, soit à compter du 4 mars 2019, Considérant qu'il convient de corriger l'erreur matérielle constatée sur la délibération précitée relative au tarif de la prestation de restauration scolaire en école élémentaire pour les non balbyniens, Le Conseil Municipal modifie sa délibération n° 37 191218 du 19 décembre 2018 approuvant la tarification des activités péri et extra scolaires, Le Conseil Municipal dit que le tarif de la prestation de restauration scolaire en école élémentaire pour les non balbyniens est de 4,45 euros et que les tarifs des prestations pour les activités péri et extra scolaires seront exécutoires à compter du 11 mars 2019.*

**12. Avenant à la convention « charte qualité Plan mercredi » et modification de l'annexe de la convention relative à la mise en place du Projet éducatif de territoire (PEDT)**

*Considérant que, suite à une erreur matérielle concernant le financement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis des actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Mercredi, il convient d'adopter un avenant à la convention « Charte qualité Plan mercredi », Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention « charte qualité Plan mercredi » qui indique que les services de la Caisse d'Allocations Familiales s'engagent à apporter un concours financier à la bonification des nouvelles heures créées le mercredi. Considérant la demande formulée par l'association Charles Péguy qui gère l'établissement sous contrat du même nom, de faire partie du périmètre du Projet éducatif de Territoire pour être éligible au fonds de soutien des activités périscolaires pour les écoles privées gérées par la Direction académique, Considérant l'intérêt à développer des collaborations sur des projets éducatifs avec l'école privée sous contrat Charles Péguy, Le Conseil Municipal approuve la modification de l'annexe de la convention relative à la mise en place du Projet éducatif de territoire (PEdT) incluant l'école privée sous contrat Charles Péguy.*

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

**13. Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour les prestations sociales ordinaires des accueils de loisirs sans hébergement sur les temps péri scolaires**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant qu'il est nécessaire de modifier la convention pour le financement des actions conventionnées dans le cadre du Plan mercredi, soit pour l'ensemble des temps d'accueil se déroulant sur des semaines où les enfants vont à l'école qui deviennent des temps péri scolaires,*

*Le Conseil Municipal approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement n° 18-062 J avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour les prestations sociales ordinaires des accueils de loisirs sans hébergement sur les temps péri scolaires.*

**14. Convention d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relative au financement d'un brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) pour le service Animations éducatives et de loisirs**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant l'intérêt pour la Ville de Bobigny, qui s'est engagée à travers la Charte qualité – Plan mercredi à améliorer la qualité d'intervention auprès des enfants, de proposer aux animateurs chevronnés un parcours de formation leur permettant d'occuper des postes de direction d'accueil de loisirs,*

*Le Conseil Municipal approuve la convention d'aide au fonctionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relative au financement d'un brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) pour le service Animations éducatives et de loisirs dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse qui attribue une subvention d'un montant de 5 300 euros pour l'année 2018.*

**15. Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relatives aux formations des animateurs dans le cadre du fonds « Publics et territoires »**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant l'intérêt de soutenir le plan de formation des animateurs des services Animations éducatives et de loisirs et de la Jeunesse afin d'améliorer les contenus proposés aux enfants et aux jeunes balbyniens, Considérant que cet élément fait partie des objectifs que la Ville s'est fixée dans son 2<sup>ème</sup> Projet éducatif de territoire, labellisé Plan mercredi,*

*Le Conseil Municipal approuve les deux conventions suivantes avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis qui attribuent des subventions au titre des actions de formation développées en 2018 :*

- la convention d'objectifs et de financement relative au plan de formation des animateurs des services Animations éducatives et de loisirs et de la Jeunesse qui attribue une subvention d'un montant de 6 500 euros,*
- la convention d'objectifs et de financement relative au plan de formation des animateurs de l'accueil de loisirs Victor Hugo qui attribue une subvention d'un montant de 5 520 euros.*

Départ d'A. JONQUET.

Sortie d'I. LEVEQUE et P. MONTELLA.

## **16. Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relatives aux projets et formations dans le cadre du fonds « Publics et territoires »**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que le service Jeunesse soutient, met en place et encadre des projets portés par les adolescents,*

*Considérant que ces activités peuvent être subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis dans le cadre du fonds « Publics et territoires »,*

*Le Conseil Municipal approuve les trois conventions suivantes avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis qui attribuent des subventions au titre des actions développées en 2018 :*

- la convention d'objectifs et de financement relative aux chantiers éducatifs qui attribue une subvention d'un montant de 12 360 euros,*
- la convention d'objectifs et de financement relative à la formation des animateurs du service Jeunesse qui attribue une subvention d'un montant de 17 200 euros,*
- la convention d'objectifs et de financement relative au projet « Ateliers artistiques Star d'un jour » qui attribue une subvention d'un montant de 1 322 euros.*

## **17. Convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relative aux projets d'été**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que le service Jeunesse soutient, met en place et encadre des projets élaborés par les adolescents ne partant pas en vacances l'été (juillet – août),*

*Considérant que ces activités peuvent être subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis,*

*Le Conseil Municipal approuve la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis relative au soutien des projets proposés par le service Jeunesse en vue de développer une offre de loisirs « exceptionnelle » en direction des jeunes ne partant pas en vacances, qui attribue une subvention de 3 746 euros pour l'année 2018.*

Retour de P. MONTELLA et I. LEVEQUE.

Sortie de M. CABILLAUX.

## **18. Contrats d'engagement solidaire et citoyen**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que le 17 octobre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'une action intitulée « Engagement Solidaire et Citoyen à Bobigny » pour soutenir les projets de vie des jeunes balbyniens.*

*Considérant qu'après examen et approbation des dossiers, douze contrats d'engagement solidaire et citoyen ont été conclus.*

*Le Conseil Municipal attribue une aide financière permettant la réalisation des projets de vie des jeunes répartie de la manière suivante, pour un montant total de 6 600 euros :*



	Nom	Prénom	Dates chantier	Montant attribué	Projet
1	BACAR	Nafika	22 au 26/10/2018	350,00	permis de conduire
2	BARADJI	Mahamadou	23/07 au 03/08/2018	700,00	permis de conduire
3	DOGAN	Saïd	22 au 26/10/2018	350,00	permis de conduire
4	KAMLI	Mohamed	23/07 au 03/08/2018	700,00	permis de conduire
5	LAMIDO	Ramatou	22 au 26/10/2018	350,00	permis de conduire
6	MESBAHI	Inès	23/07 au 03/08/2018	700,00	stage école mode USA 2018
7	NDOSALA	Ritch	22 au 26/10/2018	350,00	permis de conduire
8	PLUMASSEAU	Ewan	23/07 au 03/08/2018	700,00	permis de conduire
9	SY	Mariam	23/07 au 03/08/2018	700,00	permis de conduire
10	SYLLA	Boubou	22 au 26/10/2018	350,00	permis de conduire
11	TAMUNDALAY	Prodige	22 au 26/10/2018	350,00	permis de conduire
12	VUONG	Kelly	23/07 au 03/08/2018	1 000,00	écoles de management

Retour de M. CABILLAUX.

## 19. Convention de partenariat avec l'établissement public Bobigny Musiques 93 – Canal 93

### Adopté à la majorité

Pour : 21

Contre : 6 (groupes PC et PS)

Abstention : 1 (S. Léger)

Ne participe pas : 1 (S. SBIA)

*Considérant que la Ville de Bobigny souhaite diversifier sa politique éducative et culturelle en direction de la population bobignyenne et plus particulièrement à destination des jeunes de 10 à 25 ans,  
Considérant qu'une convention de partenariat est établie, constituant un accord cadre et ayant pour objectif de définir les termes de la coopération entre l'établissement public Bobigny Musiques 93 – Canal 93 et les services municipaux ayant en charge ce programme d'actions éducatives,  
Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec l'établissement public Bobigny Musiques 93 – Canal 93 pour la mise en place de ces actions éducatives et culturelles.*

Sortie de S. LEGER et M. BENJENNAT.

## 20. Création d'un tarif « pass Culture » pour les spectacles organisés par la Ville de Bobigny

### Adopté à l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que le Ministère de la Culture a mis en place de manière expérimentale le « pass Culture » destinés aux jeunes âgés de 18 ans résidant dans cinq départements dont celui de la Seine Saint Denis,*

*Considérant que le « pass Culture » a pour objectif d'encourager l'autonomie des jeunes dans leurs pratiques culturelles, de les développer et de les diversifier, notamment en leur faisant découvrir la richesse de l'offre culturelle de proximité,*

*Considérant que l'application est complétée d'un portail professionnel à partir duquel les acteurs culturels, et notamment les collectivités territoriales, pourront proposer et valoriser leurs offres culturelles, payantes ou gratuites,*

*Considérant que la Ville de Bobigny souhaite s'inscrire dans ce dispositif,*

*Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Ville de Bobigny au dispositif « pass Culture » initié par le Ministère de la Culture et crée à cet effet un tarif « pass Culture » au tarif réduit 1, à savoir 8,60 euros, pour les spectacles organisés par la Ville de Bobigny.*

Retour de S. LEGER et M. BENJENNAT.

## **21. Convention quadripartite pour la création et l'agrément d'une classe préparatoire en art dramatique**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que le conservatoire et la MC93 ont créé en 2015 une classe préparatoire « Egalité des Chances » permettant à des élèves d'origine sociale modeste de préparer les concours d'entrée des établissements supérieurs d'art dramatique,*

*Considérant que le Ministère de la Culture a créé un agrément des établissements préparant à l'entrée des enseignements supérieurs de la création artistique en 2017, qui permet de labelliser cette formation et de faire bénéficier ses élèves du statut d'étudiants,*

*Considérant que l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble (Conservatoire à Rayonnement Départemental de Pantin) et le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers – La Courneuve ont été associés à ce projet dans une logique de partenariat et de mutualisation des ressources,*

*Considérant que l'ouverture d'une classe préparatoire en art dramatique telle qu'entendue par les textes réglementaires visés ci-dessus participe de la politique éducative et culturelle et du rayonnement de la Ville de Bobigny,*

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour la création d'une classe préparatoire à l'enseignement supérieur de théâtre en réseau avec la MC93, l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers – La Courneuve, et tout document afférent,*

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du Ministre de la Culture, pour l'ensemble des signataires, un agrément pour l'ouverture d'une classe préparatoire à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur du théâtre,*

*Le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 000 euros à l'association MC93 pour la bonne tenue de ce projet.*

## **22. Marché public global de performance pour la construction d'une école provisoire sur le terrain M2 et démolition / reconstruction de l'école Anne Frank**

### **▪ Autorisation de lancement**

### **Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant, au vu des études menées en 2018 sur la prospective scolaire, la nécessité pour la Ville d'installer une école provisoire destinée à conduire les opérations de rénovation et reconstruction des écoles de l'hyper centre et de reconstruire et agrandir l'école maternelle actuelle Anne Frank, à travers un projet global intégrant à la fois des objectifs de performance ambitieux, la création de nouvelles surfaces, un*

*bâtiment de restauration scolaire à destination des élèves de la maternelle Anne Frank et de l'élémentaire Marie Curie, ainsi qu'une école maternelle provisoire pendant la durée des travaux,  
Considérant que le coût objectif des travaux, maîtrise d'œuvre et aléas compris, est estimé par le maître d'ouvrage à 14 300 000 euros hors taxes, hors indemnités versées aux candidats admis à remettre une offre,*

*Considérant que la Ville doit engager une mise en concurrence, sous la forme d'un marché public global de performance, passé selon une procédure concurrentielle avec négociation, afin de désigner un opérateur économique composé d'une entreprise générale de travaux et d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception de l'ouvrage et du suivi de sa réalisation,*

*Le Conseil Municipal approuve le projet de l'opération en vue, d'une part, de l'installation d'une école provisoire sur le terrain dit M2 destinée à conduire les opérations de rénovation et reconstruction des écoles de l'hyper centre et, d'autre part, de reconstruire un nouvel équipement scolaire en lieu et place de l'école actuelle Anne Frank, pour une enveloppe financière prévisionnelle des travaux, estimée à 14 300 000 euros hors taxes, soit 17 160 000 euros toutes taxes comprises,*

*Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer un marché public global de performance, à passer selon la procédure concurrentielle avec négociation.*

▪ **Fixation du montant des primes pour les candidats du concours**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Considérant que, conformément à l'article 92 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, lorsque le marché public global de performance comporte des prestations de conception et lorsque les documents de la consultation ont prévu la remise de prestations, les documents de la consultation indiquent le montant des primes et les modalités de réduction ou de suppression des primes des soumissionnaires dont les offres sont irrégulières,*

*Considérant que le montant de la prime attribuée à chaque soumissionnaire est égal au prix estimé des études de conception à effectuer telles que définies par les documents de la consultation, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %,*

*Considérant qu'il est prévu d'admettre trois candidats à concourir, sauf si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures était inférieur,*

*Considérant qu'il convient de prévoir le défraiement des membres qualifiés du jury, qui exerceraient à titre libéral,*

*Le Conseil Municipal approuve le montant de la prime de 78 000 euros à verser à chaque candidat ayant remis des prestations conformes au règlement de consultation, ainsi que la fixation d'une indemnité pour la participation des membres qualifiés du jury exerçant à titre privé, à raison de 415 euros hors taxe par membre et par réunion de jury, plus les frais de déplacements éventuels.*

▪ **Sur le vote à main levée**

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

▪ **Composition du jury**

*Proposition de composition :*

*Titulaires*

*Christian BARTHOLME*

*Christine GABEREL*

*Magalie LE FRANC*

*Gérard Aoustin*

*José MOURY*

*Suppléants*

*Jonathan BERREBI*

*Marc DRANE*

*Hervé LEUCI*

*Pierre MONTELLA*

*Bernard GRINFELD*

**Adopté à l'unanimité**

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

*Les membres du jury, dans le cadre du marché public global de performance relatif à la réalisation d'un nouvel équipement scolaire, sont Christian BARTHOLME, Christine GABEREL, Magalie LE FRANC, Gérard Aoustin, José MOURY, titulaires, et Jonathan BERREBI, Marc DRANE, Hervé LEUCI, Pierre MONTELLA, Bernard GRINFELD, suppléants.*

**Le Maire,**

**Stéphane De Paoli.**

